

Plusieurs mouvements féministes sénégalais se regroupent pour faire valoir leurs droits. En effet, lors des dernières élections municipales et communales, plusieurs femmes politiques ont été écartées des bureaux des collectivités locales : c'est le cas à Bambey, Diourbel, Kaolack, Touba et même à Dakar. Le pays a pourtant adopté, le 28 mai 2010, une loi instituant la parité dans tous les corps électifs.

Elles étaient près de 200 femmes, vêtues de boubous blancs, réunies à la cour d'appel du tribunal de Kaolack, la semaine dernière. Toutes étaient mobilisées pour demander l'annulation de la composition des bureaux du conseil départemental et municipal de cette ville. Ces femmes estiment, en effet, que ces bureaux ne sont pas paritaires. Sur cinq membres, le conseil départemental compte une femme et sur neuf membres, le conseil municipal ne compte que deux femmes.

« Notre requête a suscité de profonds débats entre les juges », rapporte la secrétaire générale de l'Association pour la promotion des femmes. « Seulement, regrette cette militante, la Cour a estimé que l'article 2 de la loi sur la parité n'était pas clair et qu'elle ne pouvait pas trancher sur cette question

». Selon elle, la Cour d'appel a estimé que le nouveau code des collectivités locales n'avait pas intégré les dispositions de la loi sur la parité, d'où un certain flou.

« Violation délibérée de la loi »

Cette situation suscite inquiétude et incompréhension de la part de Fatou Kiné Camara, la présidente de l'Association des femmes juristes: *« Les premiers résultats qu'on a eu, c'est que, pratiquement, la parité n'a été respectée nulle part. Là où elle a été respectée, c'est vraiment des exceptions. C'était vraiment une violation délibérée de la loi. Ce n'est pas par ignorance de la loi et du décret, c'est par volonté de ne pas l'appliquer. Voilà une loi qui est là, qui a été votée, un décret d'application qui est pris, qui est publié au Journal officiel. Nous ne comprenons pas ! Nous sommes absolument stupéfaites!*

».

Des requêtes en annulation ont été déposées également à Dakar. En cas d'échec, ces organisations féminines ont prévu de porter leur combat au niveau de la Cour suprême, voire même de la Cédéao.

Source: rfi.fr